

France

Published on Syngenta France (<https://www.syngenta.fr>)

[Accueil](#) > FOLIO GOLD

FOLIO GOLD



FOLIO GOLD

Dernière mise à jour :

27.06.2022

Gestion des maladies

Cultures ornementales

Composition:

500 g/l

chlorothalonil

36.3 g/l

métalaxyl-M

Famille chimique:

Chloronitriles

Phénylamides

Formulation:

SC Suspension concentrée

L'association d'une matière active systémique (métalaxyl-M) avec une molécule de contact (chlorothalonil) pour lutter très efficacement contre les mildious pendant la croissance des cultures florales et des arbres et arbustes d'ornement.




Compte tenu des modes d'action différents de ses matières actives, FOLIO GOLD présente peu de risques de développer des souches résistantes de mildious.

Product CP: Tabs

- [Classement et sécurité](#)
- [Urgences](#)

Mentions légales

Classement et sécurité

	<ul style="list-style-type: none">•  SGH07
Classement	<ul style="list-style-type: none">•  SGH08•  SGH09
Mention d'avertissement	Attention
Mentions de danger	<ul style="list-style-type: none">• H315 - Provoque une irritation cutanée.• H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.• H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.• H332 - Nocif par inhalation.• H335 - Peut irriter les voies respiratoires.• H351 - Susceptible de provoquer le cancer.• H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.• EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

•

Conseils de Prudence et Mesures de Gestions des risques

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
 - P261 Éviter de respirer les embruns de pulvérisation.
 - P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage pendant toutes les phases de mélange/chargement et d'application.
 - P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
 - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 - P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
 - P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
 - SPe1 Pour les usages de plein champ sur tomate, melon, courge et pastèque : pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer cette préparation ou toute autre préparation contenant du chlorothalonil à une dose annuelle supérieure à 1000 g/ha/an.
 - SPe1 Pour les usages en plein champ sur cultures florales et arbres et arbustes d'ornement : pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer cette préparation ou toute autre préparation contenant du chlorothalonil à une dose annuelle supérieure à 1000 g/ha/an tous les 3 ans.
 - SPe1 Pour les usages sur oignon, ail, échalote et choux : pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer cette préparation ou toute autre préparation contenant du chlorothalonil à une dose annuelle supérieure à 1000 g/ha/an tous les 3 ans.
 - Spe3 Pour protéger les arthropodes non-cibles autres que les abeilles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
 - SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur arbres et arbustes d'ornement, de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur cultures ornementales dont la hauteur est supérieure à 50 centimètres et de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les autres usages en plein champ.
 - Ne pas stocker la préparation à plus de 30°C.
 - SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
-

Equipement de Protection Individuelle (EPI)

- Pour protéger l'opérateur lors des traitements sur tomate, porter PENDANT L'APPLICATION (pulvérisateur à rampe) des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique dans le cas d'une intervention sur le matériel de pulvérisation. Ces gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ; une combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus, avec traitement déperlant.
- Pour protéger l'opérateur lors des traitements sur tomate, porter PENDANT LE MELANGE/CHARGEMENT : Gants en nitrile certifiés EN 374-3 réutilisables ; Combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus, avec traitement déperlant ; EPI partiel (tablier à manches longues ou blouse) de catégorie III type PB (3) porté sur la combinaison de travail.
- Pour protéger l'opérateur lors des traitements sur tomate, porter PENDANT LE NETTOYAGE DU MATERIEL DE PULVERISATION : Gants en nitrile certifiés EN 374-3 réutilisables ; Combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus, avec traitement déperlant ; EPI partiel (tablier à manches longues ou blouse) de catégorie III type PB (3) porté sur la combinaison de travail.
- Pour protéger le travailleur suite aux traitements sur tomate, s'il doit intervenir sur une parcelle traitée, porter une combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus, avec traitement déperlant.

Urgences

EN CAS D'URGENCE :
Composer le 15 ou le 112 ou contacter
le centre anti poison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau
Phyt'Attitude, **0 800 887 887** Service & appel
gratuits

Numéro d'urgence Syngenta

0 800 803 264 Service & appel
gratuits

Renseignements techniques

0 825 00 05 52 Service 0,15 €/min
+ prix appel

En cas d'accident de transport 06 11 07 32 81

Premiers soins :

S'éloigner de la zone dangereuse.

• En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

• En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

• En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

• En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'intoxication animale, contacter votre vétérinaire

Mentions légales

FOLIO GOLD® - Attention - H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H332 - Nocif par inhalation. H335 - Peut irriter les voies respiratoires. H351 - Susceptible de provoquer le cancer. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques

FOLIO GOLD® - AMM N° 9900331 - Composition : 500 g/l chlorothalonil * + 36.3 g/l métalaxyl-M * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P261 Éviter de respirer les embruns de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage pendant toutes les phases de mélange/chargement et d'application. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe1 Pour les usages de plein champ sur tomate, melon, courge et pastèque : pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer cette préparation ou toute autre préparation contenant du chlorothalonil à une dose annuelle supérieure à 1000 g/ha/an. SPe1 Pour les usages en plein champ sur cultures florales et arbres et arbustes d'ornement : pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer cette préparation ou toute autre préparation contenant du chlorothalonil à une dose annuelle supérieure à 1000 g/ha/an tous les 3 ans. SPe1 Pour les usages sur oignon, ail, échalote et choux : pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer cette préparation ou toute autre préparation contenant du chlorothalonil à une dose annuelle supérieure à 1000 g/ha/an tous les 3 ans. Spe3 Pour protéger les arthropodes non-cibles autres que les abeilles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur arbres et arbustes d'ornement, de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur cultures ornementales dont la hauteur est supérieure à 50 centimètres et de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les autres usages en plein champ.

® Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer

à l'étiquette du produit ou www.syngenta-pro.fr.
